

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

# « COMITE NATIONAL « SAHEL 21 »

## VISION GLOBALE/ TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE

*Mai 1997*

## GLOSSAIRE

APEX :	Fonds de Restructuration Industrielle
BCV :	Banques Céréalières Villageoises
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CERP :	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CNJS :	Conseil National de la Jeunesse du Sénégal
CONSERE :	Conseil Supérieur des Ressources Naturelles et de l'Environnement
CNCR :	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CSPT :	Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba
CNE :	Caisse Nationale d'Epargne
CNCAS :	Caisse Nationale de Crédits Agricoles du Sénégal
CILSS :	Comité Permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
ESP :	Enquête Sur les Priorités
FAFS :	Fédération des Associations Féminines du Sénégal
FGPF :	Fédération des Groupements de Promotion Féminines du Sénégal
FPE :	Fonds de Promotion Economique
GRCC :	Groupe de Réflexion pour la Compétitivité et la Croissance
GOPEC :	Groupement Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ICS :	Industries Chimiques du Sénégal
IPRES :	Institut de Prévoyance Retraite au Sénégal
IPM :	Institut de Prévoyance Maladies
MIFERSO :	Mines de Fer du Sénégal Oriental
MDS :	Milliards
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OMVG :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
PNVA :	Programme National de Vulgarisation Agricole
PIB :	Produit Intérieur Brut
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PAFS :	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PDRG :	Plan Directeur Rive Gauche du Sénégal
PASCO :	Projet d'Ajustement Structurel et de Compétitivité du Secteur Privé
PASA :	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
SONATEL :	Société Nationale des Télécommunications
SERAS :	Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal
SNTI :	Société Nationale des Tomates Industrielles
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

**SOMMAIRE**

**i - PROBLEMATIQUE DE L'EXERCICE SAHEL 21.....2**

**ii - METHODOLOGIE.....3**

**A - BILAN RETROSPECTIF.....3**

**A1 - Les Acteurs/Producteurs.....3**

**A2 - Les facteurs de productions.....3**

**A3 - Ressources naturelles et Environnement .....6**

**A4 - Population, dynamique de peuplement  
et ressources humaines.....11**

**A5 - Dynamique sociale et politique.....14**

**A6 - L'ECONOMIE.....15**

**A.7. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT.....19**

**B - TENDANCES MAJEURES ET PERSPECTIVES.....20**

**C - FUTUR DESIRE .....21**

**D - AMBITIONS ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES.....24**

**D1 - LES AMBITIONS.....24**

**D2 - LES PRIORITES.....26**

**D20 LA PROMOTION DES JEUNES..... 26**

**D21 - LA PROMOTION DE LA FEMME.....26**

**D22 - LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE.....27**

**D23 - LA PROMOTION DU SECTEUR AGRICOLE.....28**

**E - STRATEGIES ET RÔLE DES ACTEURS.....28**

**BIBLIOGRAPHIE.....31**

## i - PROBLEMATIQUE DE L'EXERCICE SAHEL 21

Les pays du CILSS partagent un espace géographique caractérisé entre autres par une pluviométrie faible et aléatoire, avec des sécheresses cycliques d'une part et par la prédominance de terres arides et fragiles d'autres part.

Dans les années 1960 et 1970, le Sahel a subi une longue période de sécheresse marquée par une forte dégradation de ses ressources naturelles (sols, eau, faune et végétation).

Pour faire face à la faible productivité des activités de production rurale, les pays du CILSS avaient développé dans les années 75 une stratégie de lutte contre la sécheresse et le développement du secteur agricole en vue d'une autosuffisance alimentaire.

Malheureusement, les différents mécanismes mis en place (intensification de l'agriculture, tentatives de maîtrise des eaux, reboisement, nouvelles politiques agricoles et industrielles, etc.), n'ont pas empêché les pays sahéliens d'évoluer progressivement vers une crise devenue endémique et qui, à tous les niveaux, affecte les réalités économiques, sociales, culturelles et politiques. Les stratégies qui se sont succédées y compris les programmes d'ajustement structurel avec leurs cortèges de sacrifices et privations exigés des populations, n'ont pas réussi à vaincre ou à atténuer les effets de la crise.

Or, l'enjeu et le défi du 21<sup>ème</sup> siècle, sont de dépasser les errements pour mettre radicalement en œuvre les prémisses d'un développement durable, construire une société où tous les acteurs peuvent s'épanouir. Un tel enjeu ne saurait être matérialisé que si les populations qui en tirent profit définissent les priorités, élaborent leur vision et des actions y relatives.

C'est dans un tel contexte qu'à la demande de son Conseil des Ministres, le Secrétariat Exécutif du CILSS a initié depuis 1995 l'exercice «Sahel 21» qui vise l'organisation d'une réflexion et d'un large débat sur l'avenir du Sahel.

L'exercice est conçu comme un processus participatif, de débats, de réflexion, d'échanges et de négociations sur les situations dans lesquelles ont évolué et évoluent les pays du Sahel, sur les transformations passées et en cours, sur les alternatives et perspectives souhaitées et réalisables. C'est une réflexion prospective qui permet une participation effective des catégories d'acteurs nationaux aux débats et à la formulation d'une nouvelle vision de l'avenir de la région pour le siècle à venir, tout en exprimant les méthodes novatrices de consultation et de planification démocratiques.

Il s'agit de donner la parole à l'ensemble des composantes de la société sénégalaise, pour qu'elle analyse et se prononce sur les dynamiques sectorielles en cours, et qu'elle réfléchisse sur les perspectives du pays qui appellent de leur part une participation responsable et responsabilisée afin de pouvoir proposer des solutions concertées et durables.

## ii - METHODOLOGIE

Ce document appelé « VISION GLOBALE ET TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE » est le résultat d'un travail de capitalisation de l'information issue des débats nationaux tournant autour de cinq thèmes principaux regroupant l'ensemble des domaines suivants :

- l'environnement et les ressources naturelles ;
- la population, les dynamiques de peuplement et les ressources humaines ;
- les dynamiques sociales et politiques à travers le rôle de l'Etat.
- l'économie et le bilan de l'aide.

Pour y parvenir, il a fallu procéder d'une part, à des débats sectoriels regroupant la cellule femmes, les opérateurs économiques, les élus locaux, les jeunes et les Organisations de producteurs regroupées autour du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) les ONG et d'autre part, des débats régionaux regroupés autour de quatre axes principaux à savoir :

- l'axe Nord (Saint-Louis - Louga) ;
- l'axe Sud (Tamba - Kolda - Ziguinchor) ;
- l'axe Centre (Fatick - Kaolack - Diourbel) ;
- l'axe Ouest (Dakar - Thiès).

Les débats menés autour de ces quatre axes ont regroupé : les Associations de Femmes ; les élus locaux ; les jeunes ; les administrations ; les ONG les organisations de producteurs; etc.

Les débats sectoriels et régionaux ont été tenus en langues nationales et ont fait l'objet d'une visualisation par film vidéo.

Par ailleurs, il a fallu procéder à l'exploitation de la documentation existante dans les différents domaines socio-économiques du Sénégal.

Tout ce travail a été sanctionné par la tenue d'un forum national chargé de valider le document national « Vision globale/Transformation de l'Agriculture ». Ce forum de validation a vu la participation de plusieurs composantes de la Société Sénégalaise à savoir : les Administrations, la Cellule Femme, les ONG, les Jeunes, les Elus Locaux, les Associations des Producteurs, le Représentant des Bailleurs de fonds du Programme Sahel 21. Il faudrait au passage souligner, qu'un film vidéo axé sur les débats sectoriels et régionaux a été présenté à l'ensemble des participants tout au début de la séance.

Nous avons voulu à travers ce travail de capitalisation interpeller les Sénégalaise et Sénégalais dans leurs capacités et volontés à mettre en œuvre les processus de transformation et de construction du futur.

## **- BILAN RETROSPECTIF**

### **A1 - Les Acteurs/Producteurs**

La répartition de la population active sénégalaise entre le milieu rural et le milieu urbain en fonction des grands groupes socioprofessionnels donne de larges avantages au milieu urbain.

L'organisation du monde rural, des producteurs en particulier repose sur la réforme et la redynamisation de l'action coopérative effectuées en 1983 à travers la loi 83-07 du 28 juin 1983. Cette loi a permis la mise en place de 4.500 sections villageoises, 338 coopératives rurales, 90 unions locales, 28 unions départementales et 10 unions régionales, le tout coiffé par une Union Nationale des Coopératives agricoles.

La persistance, sinon l'aggravation d'un endettement non recouvert du monde rural, mettant en danger le fonctionnement du principal instrument de crédit (CNCAS) pour financer le développement agricole et le non renouvellement des instances coopératives pourtant tenues de par la loi à cette obligation tous les deux ans ont affaibli le mouvement coopératif.

Néanmoins on observe une phase de mutation accélérée et profonde caractérisée par :

- une redistribution des responsabilités et des rôles avec comme prémisses, le désengagement de l'Etat des secteurs marchands de la production et de l'intendance ;
- un renforcement du processus d'organisation et d'institutionnalisation des mouvements socioprofessionnels et particulièrement des associations paysannes ;
- un processus de régionalisation et de décentralisation des pouvoirs.

Cette évolution du cadre politico-économique cherche à apporter des solutions aux difficultés que connaît le pays ayant pour cause l'augmentation rapide de la population, le taux d'urbanisation et l'exode rural, la persistance de la rupture de l'équilibre alimentaire et le chômage chez les jeunes..

Le principal défi reste aussi l'organisation et l'efficacité de la concertation entre la recherche - la vulgarisation et la production. Les producteurs ruraux participent à ce processus d'échanges à travers les associations de base, les ONG et surtout le Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR). Il s'ajoute à cela un grand nombre d'associations féminines, de jeunesse et une représentation des élus locaux.

### **A2 - Les facteurs de productions**

Les difficultés d'accès aux intrants demeure l'un des principaux obstacles auxquels sont confrontés les producteurs agricoles sénégalais. En l'absence d'intrants à des prix abordables, ils ne sont pas en mesure de tirer largement profit des mesures prises dans la nouvelle orientation de la politique agricole profondément marquée par la dévaluation du F.CFA.

**Les semences** : Le financement du capital semencier reposait sur un système de retenue à la source de 15 F CFA/kg d'arachide commercialisé. Sa gestion prévoyait un partage des rôles entre la recherche (semences de prébase) le service semencier (semences de base) et les industries huilières (semences certifiées).

Au bilan, l'effondrement de la production arachidière a motivé dès 1984 la révision des orientations précitées avec la baisse du capital semencier à 100 000 tonnes et le transfert de la responsabilité de la reconstruction et de la gestion des 2/3 du capital aux producteurs eux mêmes qui devaient procéder à faire des réserves personnelles de semences. Le 1/3 restant devait être géré par les huiliers sous forme de stock de sécurité, le service semencier assurant le contrôle et la certification, la recherche s'occupant toujours des semences prébases.

La situation des semences de céréales se résume à la pénurie et à l'incertitude.

**L'engrais** : De 1960 à 1982, les engrais chimiques étaient fortement subventionnés (jusqu'à 75 %). En 1979, 102.000 T d'engrais étaient distribuées et en 1981, les distributions ont baissé à 51.000 T (50 %). Depuis lors, du fait des incertitudes et des changements liés au système de mise en place de ce facteur de production, les quantités d'engrais consommées ont régulièrement diminué.

Au bilan, la consommation d'engrais est restée à un bas niveau : 21.300 tonnes en 1986-87 ; 37.800 T en 1991-92 et 37.125 en 1996.

**Le matériel agricole** : Pendant la période de 1976 et 1978, le nombre de matériel à traction animale (charrues, semoirs, matériel de sarclage et charrettes) distribués aux producteurs étaient en moyenne de 130.000 unités par an. Ce qui constitue une augmentation considérable par rapport à la situation de la période allant de 1965 à 1976 où la moyenne était de l'ordre de 50 000 unités.

La subvention du matériel qui était au début à 5 % a atteint 42 % en 1976, puis a baissé graduellement pour disparaître avec la fin du Programme Agricole (P.A.) en 1979/80. Depuis lors les distributions de matériels sont insignifiantes.

**Les infrastructures et équipements** : A côté des magasins du CSA, il existe 571 BCV au Sénégal. Elles représentent une possibilité de stabiliser et d'accroître la commercialisation des céréales.

Plusieurs bailleurs de fonds ont soutenu les deux minoteries industrielles de Dakar pour la transformation des céréales locales. Ils ont même mis en place une douzaine de minoteries semi-industrielles dont les capacités étaient de 150 à 300 tonnes/an. Au niveau des agriculteurs il a été estimé l'existence de 5.000 moulins et décortiqueuses. Leur entretien pose problème.

Pour le riz à l'heure actuelle la capacité de transformation du paddy par les installations artisanales, semi-industrielles ou industrielles est de 300.000 tonnes alors que la production n'atteint pas encore 200.000 tonnes.

La compagnie sucrière qui exploite plus de 7.500 ha de cannes à sucre s'est dotée d'une capacité de 70.000 tonnes de sucre par an.

S'agissant de la tomate industrielle les deux (2) usines de Dagana (SNTI) et de Savoigne (SOCAS) ont chacune une capacité de 35.000 tonnes. La production tourne entre 20 et 50.000 tonnes.

Pour le coton, les unités industrielles de Tambacounda, Vélingara, Kolda et Kaolack permettent de traiter en plus de la production nationale une partie du coton produit en Guinée et en Guinée Bissau.

Concernant l'arachide, les unités installées à Lyndiane, Diourbel, Dakar et Ziguinchor fonctionnent en dessous des capacités 370.000 tonnes sur 920.000 tonnes.

L'installation récente d'une unité de transformation des fruits et légumes (mangues surtout) peut être un début de solution aux nombreuses pertes pré ou post récolte. Le Comité National Interprofessionnel pour l'horticulture (CNIH) n'a cessé depuis sa création de solliciter de véritables chaînes de froid à l'aéroport et au port ainsi que la mise en place d'un marché d'intérêt national.

**Le crédit rural** : La Caisse Nationale de Crédit Agricole (créée en 1984) constitue l'instrument principal de financement du monde rural. Près de 80 % de l'encours de crédit de la CNCAS ont été consentis à la région du Fleuve, la CNCAS s'étant substituée en 1987 à la SAED pour le financement des investissements et des campagnes.

A côté de la CNCAS, le système bancaire classique continue de participer au financement du monde rural, même si sa contribution reste limitée au financement de la campagne de commercialisation. Parallèlement, des sociétés, projets, ONG et mutuelles d'épargne continuent d'octroyer des crédits dans leurs zones respectives d'intervention.

A l'analyse, la mise en oeuvre du crédit rural a rencontré les contraintes suivantes :

- Le déséquilibre constaté dans la répartition des crédits tant au niveau des différentes régions, qu'au niveau des activités et opérations ;
- Le faible niveau de recouvrement des crédits octroyés notamment par la CNCAS (le taux de remboursement des crédits d'intrants est passé de 100 % en 1987/88, à 20 % en 1991/92).
- Des procédures d'octroi et de remboursement complexes et inadaptés
- L'inexistence de fonds de garantie (à l'exception de lignes de crédit spécifiques) et de calamité au regard des risques élevés
- Les difficultés de dénouement à bonne date des crédits consortiaux ayant abouti en 1990 à leur déclassement en crédits ordinaires .

Les difficultés pour le secteur privé d'accéder au crédit bancaire pour le financement de la commercialisation des produits agricoles sont toujours actuelles. La prolifération d'opérateurs de crédit (ONG, Projets, Sociétés) agissant souvent sans harmonie , ni coordination n'a pas apporté les solutions escomptées.

**Les pistes et les routes** L'évacuation de productions agricoles est un problème entier dans tout le pays. Heureusement des moyens de transport de fortune contribuent tant soit peu à pallier ces difficultés.

### **A3 - Ressources naturelles et Environnement**

**Le Climat** : Le Sénégal situé entre le 12<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> degré de latitude nord se positionne en plein coeur de la zone tropicale. Du fait de sa longue côte au bord de l'Atlantique et de son relief peu élevé, il subit de fortes influences océaniques et continentales. Ainsi, trois événements atmosphériques contrôlent le climat de ce pays : l'anticyclone des Açores, la haute pression centrée au Nord de l'Afrique et l'anticyclone de Ste Hélène caractérisés par les courants climatiques que sont les alizés, l'harmattan et la mousson.

**La pluviométrie** : l'observation des isohyètes montre qu'au Sénégal, la pluviométrie baisse du Sud vers le Nord. La longueur moyenne de la saison humide varie de cinq mois au Sud et Sud-Est du pays à quatre mois au Centre Sud, deux mois et demi au Centre Nord et deux mois au Nord dans la basse vallée du Fleuve Sénégal. Le mois le plus pluvieux est celui d'Août.

La baisse de la pluviométrie a entraîné :

- le développement excessif des cultures itinérantes ;
- la diminution de la nappe phréatique ;
- la salinisation et l'acidification des sols.
- la dégradation des forêts...

**Les ressources en eau** : d'abondantes ressources en eau de bonne qualité et d'accessibilité différentes caractérisent le sous-sol sénégalais : nappe phréatique et nappe maestrichienne. Celles qui sont potentiellement mobilisables sont évaluées à quelque 6 milliards de m<sup>3</sup>/an dont les ¾ sont assurés par les aménagements du Fleuve Sénégal et le reste par les eaux souterraines. Le potentiel aquifère global se situe entre 450 et 600 milliards de m<sup>3</sup> d'eau avec une recharge annuelle de 3 à 4 milliards de m<sup>3</sup>/an.

La politique de maîtrise de l'eau est traduite par la volonté du Sénégal à participer à des projets communautaires avec ses voisins tels que : l'OMVS et l'OMVG. Sur le plan interne, plusieurs ouvrages hydrauliques ont été réalisés : les barrages anti-sel de Djiginoun/Djilakoun, d'Affiniam et de Guidel.

Il existe des problèmes aigus de gestion liés à la surexploitation de certaines nappes aquifères. C'est le cas de la nappe du bassin arachidier près de Sébikotane, Pout-Mbour et le long de la côte nord.

Avec le développement actuel de la ville de Dakar, des pressions réelles existent sur cette nappe dont la baisse se fait sentir au nord de la ville de Thiès où le niveau de la nappe phréatique diminue de 15 mètres tous les 15 ans.

Pour réduire les contraintes, le Sénégal a promulgué la loi 81-13 du 4 mars 1981 portant code de l'eau qui concerne l'exploitation et la gestion des eaux souterraines et des eaux de surface. Selon le code, la priorité d'utilisation des ressources en eau reste l'alimentation des populations.

Les ressources en eau, autrefois abondantes, se sont à présent raréfiées (des marigots, des mares temporaires - ayant une durée de 8 à 10 mois). De même, on assiste à une salinisation des cours d'eau ou nappes dans les régions de Casamance, Dakar, et Fatick et des terres de cultures (les

phénomènes de percolation dans les Niayes) , l'assèchement des points d'eau au Ferlo, la pollution des eaux maritimes et la baisse de la nappe phréatique.

Ces phénomènes désastreux enregistrés ont pour causes : la sécheresse, la non protection des cuvettes, l'infiltration des eaux maritimes et la décharge dans les nappes des résidus des usines.

Cependant des mesures correctives ont été apportées avec la construction de digues et diguettes, de barrages antisel, de bassins artificiels, sans oublier la mise en place de ceinture de protection des marigots, surtout au Sud du pays. D'autres sont en cours avec le Programme des Vallées Fossiles et le Projet Canal du Cayor.

*L'aridité* : les régimes pédoclimatiques étudiées (1984<sup>1</sup>), les données pluviométriques enregistrées dans le pays et les observations faites par les spécialistes sur le terrain, ont permis de définir au Sénégal quatre régions pédoclimatiques :

- *Une région typiquement aride* qui couvre le nord du pays où la pluviométrie dépasse rarement 350 mm annuellement. Les sols ne sont pratiquement pas cultivables sans irrigation, l'humidité ne se maintient que partiellement et jamais pendant plus de 45 jours consécutifs.

- *Une région faiblement aride* qui s'étend au sud d'une ligne Kébémér-Déali-Bakel et couvre l'essentiel du Ferlo où la pluviométrie ne dépasse jamais 600 mm. Les sols restent plus longtemps sous l'humidité mais cette eau n'est pas disponible plus de trois mois consécutifs. Si les cultures non irriguées sont théoriquement possibles, elles n'en restent pas moins fort aléatoires, le régime des pluies et leur distribution dans l'espace et dans le temps sont irréguliers.

- *Une zone tropustique aride* où durant la saison sèche les sols sont physiologiquement secs et sur une période pouvant aller jusqu'à 9 mois. Des cultures sous pluies y sont possibles entre 3 et 6 mois, la pluviométrie annuelle peut atteindre 800 mm. La zone part du Cap-Vert, passe par le Sine Saloum jusqu'au fleuve Sénégal et la Falémé entre Bakel et Kidira.

- *Une zone tropustique typique* qui est caractérisée par des sols physiologiquement secs pendant plus de trois mois et humides sans interruption pendant 6 à 9 mois. La pluviométrie annuelle est souvent supérieure à 900 mm. C'est la zone qui couvre la Casamance et le Sénégal-Oriental.

**Les ressources en sol et le foncier** : Le Sénégal n'est pas bien noté en ressources pédologiques de qualité. Les principaux types de sols qu'on y rencontre se résument comme suit<sup>2</sup> :

- sols de formation sableuse littorale, constitués de cordons, terrasses et dunes du littoral de la Grande Côte, avec des sols argilo-sableux dans les bas-fonds ;
- sols argileux de vallée et de bas fonds, qui comprennent des sols hydromorphes et des sols halomorphes très salés (Delta du Sénégal, Basse vallée du Sine, du Saloum et de la Casamance) ;
- sols sub-arides, sols ferrugineux tropicaux et sols à concrétion dans la majeure partie du pays (zone sylvo-pastorale, bassin arachidier) ;

<sup>1</sup> Cartographie et Télédétection des ressources naturelles de la République du Sénégal

<sup>2</sup> Processus d'élaboration du Plan National d'action pour l'Environnement 1995

- sols ferrugineux lessivés, sol cuirassés, sols minéraux bruts et sols peu évolués (sud de la zone sylvo-pastorale, région de Tambacounda, Haute Casamance : sols peu profonds et très exposés à cause du reliefs).
- sols ferrallitiques, sols isohumiques à Gley (Casamance) qui regroupent les meilleures sols du pays.

Les terres arables couvrent globalement une superficie de 3,8 millions d'hectares soit 19 % seulement de l'étendue du territoire national. Les superficies cultivées sont de l'ordre de 2,5 millions d'hectares (65 % des terres arables) dont 98 % en pluvial et 2 % seulement en irrigué.

La dégradation et l'appauvrissement des sols avec comme conséquence la baisse des rendements des cultures, plus particulièrement dans le Nord et le Centre du pays est constatée à partir des années 1966.

Les principales causes sont liées aux phénomènes et pratiques suivants :

- l'érosion éolienne et/ou hydrique ;
- la faiblesse des précipitations. Les statistiques des cinq dernières années montrent que les hauteurs de pluies varient entre 100 et 800 mm du Nord au Sud du pays ;
- les pratiques de la culture extensive (la culture arachidière) ;
- les déchets des industries, qui sont versés dans les marigots, lacs et fleuves ;
- l'exploitation abusive des forêts (coupes non contrôlées) ;
- les feux de brousse ;
- la non appropriation par les usagers des terres de cultures ...

Malgré les différentes tentatives d'amélioration des terres de cultures par les producteurs, les associations, les ONG et l'Etat, pour restituer aux terres leur fertilité d'antan, par des actions spécifiques : pratique de la jachère, diversification des cultures, reboisement, mise en défens et fixation des dunes... Il reste encore beaucoup à faire.

Les contraintes relatives à la législation dans la gestion des terres : si les différents décrets d'application de la loi sur le domaine national sont respectés, les personnes qui ne résident pas à l'intérieur du territoire de la communauté rurale sont exclues de l'affectation des terres. Cette disposition ne donne pas la possibilité aux couches sociales ayant des surfaces financières plus larges de s'investir dans l'agriculture et participer au développement de la communauté rurale.

La loi 64-46 sur le domaine national dispose en son article 15 que les personnes exploitant personnellement des terres du domaine national à la date d'entrée en vigueur de ladite loi continuaient à les occuper sous réserve d'une mise en valeur suffisante de l'espace occupé. La durée de l'affectation est également indéterminée pour les affectataires de parcelles par délibération du conseil rural dans la mesure où la condition de leur mise en valeur est respectée.

Concernant les questions politiques dans la gestion de la terre, bien que la décision d'affectation de la terre par le président du conseil rural soit motivée par les délibérations du même conseil et que cette décision n'est exécutoire qu'avec l'approbation du préfet, il y a encore une concentration du pouvoir entre les mains de certains conseillers qui sont constitués de lobbies de privilégié et de politiciens. Le critère politique étant à la base de l'élection des conseillers, les divergences politiques se transposent alors dans la gestion des communautés rurales. Ces divergences d'origine

politique rendent difficile sinon impossible la discussion autour des questions de développement et d'intérêt communautaire

La remise en cause des investissements et la mise en défens des terres : Dans les conditions de la loi, la terre n'est pas une propriété, ainsi, il est exclu pour les producteurs, toute possibilité de recours au crédit hypothécaire. Dans ce contexte, la terre n'est perçue pas comme un capital par le producteur. En outre, l'affectation de parcelles dans les zones de terroir n'est pas prévue par la législation au bénéfice des entreprises privées.

Les forêts et les savanes occupent une superficie de 6,3 millions ha contre 9,5 millions ha pour les zones non classées et les terres non cultivables.

Les ressources végétales et la faune : on observe une disparition progressive du couvert végétal et de certains espèces animales. Cette dégradation a pour causes :

- l'appauvrissement des sols ;
- les feux de brousse ;
- le défrichement intensif et l'exploitation irrationnelle de la forêt ;
- la chasse non contrôlée.

Devant ces fléaux et leurs effets comportements dévastateurs, des actions sont entreprises par les populations, les organisations paysannes les ONG et l'Etat à savoir :

- la mise en place de mécanismes pour protéger l'environnement (*cf Plan National d'Action pour l'Environnement*) ;
- la protection et la repopulation de la faune (réserve de Bandia) ;
- la réglementation de la chasse ;
- la gestion concertée des conflits...

Certes ces actions significatives ont été menées dans le cadre de la protection de l'environnement, de la maîtrise de l'eau, de la gestion des terroirs pour un développement durable ; mais beaucoup reste à faire par l'Etat, les ONG et les populations qui en sont les acteurs.

Au plan institutionnel l'on constate :

- l'émergence de structures transversales de coordination des différentes politiques sectorielles qui à terme va sans doute corriger l'absence de synergie entre les différents programmes.

Les ressources halieutiques : Le Sénégal possède d'importantes ressources halieutiques composées de poissons, mollusques et crustacés ; et jouit d'un des meilleurs secteurs de pêche en Afrique en raison d'abord de ses 178 km de côte maritime et de sa plate-forme continentale d'environ 23 800 km<sup>2</sup>. La surface totale des fonds marins sous eaux exploitables pour la pêche est d'environ 12 % de la superficie terrestre du pays. Les fleuves Gambie et Sénégal, ont dans le passé formé une voie d'accès aux poissons d'estuaires, aux poissons migrants, aux crevettes et aux crabes qui sont des éléments importants de la pêche côtière.

Le fleuve Sénégal est le domaine de la pêche en eau douce. Mais avec les grands aménagements hydroagricoles, le secteur de la pêche connaît déjà beaucoup de limites.

L'exploitation des ressources halieutiques est assurée par les chalutiers (pêche industrielle) et les piroguiers (pêche artisanale).

**Les ressources technologiques** : L'ISRA est chargé de fournir des services à l'ensemble du secteur primaire : agriculture, élevage, foresterie et pêche. Il a pour fonction de conduire les recherches sur la production, la gestion des ressources naturelles et les problèmes que rencontrent les agriculteurs après les récoltes. L'institution entretient des relations scientifiques avec plusieurs universités et organismes de recherches.

**Les ressources financières** : Les dépenses totales d'investissement réalisées dans le secteur primaire de 1987 à 1995 étaient de 339,2 milliards de F CFA au prix de 1995 ce qui représente environ 30% du Programme global. Durant ces trois dernières années, la contribution de ce secteur au PIB est de l'ordre de 21%.

**Les ressources hydrauliques** : Les sécheresses cycliques ont provoqué la baisse des nappes phréatiques avec comme conséquences le tarissement des puits et la remontée de la langue salée à l'intérieur des terres.

L'Etat a mis en place de vastes programmes d'hydrauliques villageoise et pastorale (forages motorisés et puits forages équipés ou non de pompes manuelles).

En hydraulique agricole, de grands ouvrages (DIAMA et MANANTALI) sont terminés avec la construction des barrages de Guidel, d'Affignam, d'Anambé et de plusieurs digues anti-sel. En outre, il existe des Projets tels que les Vallées Fossiles et le Canal du Cayor.

**Les ressources minières** : Le sous sol Sénégalais recèle des ressources énergétiques et minières très variées (matériaux de construction, pétrole, gaz, tourbes, lignites, fer...). Cette diversité de ressources est à l'origine de la création de sociétés de recherche et d'exploitation comme PETROSEN, ICS, CSPT, SABODALA, MIFERSO, etc.

**Les ressources énergétiques** : Le Sénégal dispose d'un important potentiel hydro-électrique et d'appréciables ressources locales de substitution aux produits pétroliers importés (tourbes, pétrole, gaz naturel...).

Il est constaté que la satisfaction des besoins en énergie domestique conduit à l'exploitation annuelle d'environ 5 % du capital forestier.

**L'Environnement et le cadre de vie** : L'on constate une population en expansion et des mouvements naturels et migratoires très accentués et mal maîtrisés qui ont contribué en grande partie à l'aggravation des grands déséquilibres sociaux et à l'accentuation de la pauvreté.

En milieu urbain, la densification des villes et la paupérisation de larges couches de la population urbaine ont eu des effets négatifs sur l'environnement et l'aménagement adéquat du cadre de vie. Les distorsions émanant d'une forte demande en biens et services, par rapport à l'offre modeste, ont entraîné un dépassement des capacités de charge des infrastructures et l'occupation anarchique des zones non aedificandi. La croissance urbaine n'a pas été accompagnée de programmes conséquents d'équipement des villes.

Dans le domaine maritime, l'on constate l'importance de l'avancée de la mer sur la terre (cas de Rufisque et Palmarin entre autres) et la pollution des plages. A cela s'ajoute l'avancée des tannes qui gagnent les terres agricoles menaçant ainsi la survie de certaines régions agricoles telles que Fatick et Ziguinchor et le non respect des plans d'aménagement des terroirs.

#### **A4 - Population, dynamique de peuplement et ressources humaines**

Après plusieurs années de mise en oeuvre de la politique de population, des défis majeurs continuent à se poser au Sénégal en termes de maîtrise de la croissance démographique, de création d'emplois et de mobilisation de ressources financières internes et externes pour couvrir les besoins sociaux immédiats et incompressibles.

**Croissance démographique** : Le Sénégal connaît un taux d'accroissement inter censitaire (1976-1988) de 2,7 % par an et un taux de croissance naturelle de 2,9 % par an. A ce taux, la population du Sénégal va doubler tous les 25 ans, ce qui l'amènerait à près de 15 millions d'habitants en l'an 2015.

**Mortalité et fécondité** : La baisse régulière de la mortalité (surtout celle des enfants de moins de 5 ans) et le maintien d'un niveau relativement stable de la fécondité ont contribué au rythme d'accroissement rapide de la population.

D'après les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé II (EDS-II / 1992-1993), la répartition par âge de la population révèle une proportion de jeunes relativement élevée. Cette répartition présente des disparités, en fonction des différentes zones. En considérant la répartition par sexe, la population féminine est légèrement plus nombreuse. Cette domination est beaucoup plus nette pour la tranche d'âge de 15 - 59 ans, en milieu rural, en raison de la forte migration des actifs masculins.

La répartition de la population sénégalaise a connu de grands changements au cours des trois décennies qui ont suivi l'indépendance : d'un côté un accroissement rapide de la population, de l'autre, une intensification des flux migratoires. Il en résulte une concentration de plus en plus forte dans les parties Centre et Ouest du pays, où sont localisées des régions à grandes activités économiques ou religieuses, comme Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick et Diourbel. Dakar qui concentre 23% de la population totale sur 0,3 % du territoire national, connaît une densité moyenne de 3399 habitants au km<sup>2</sup>, tandis que la région de Tambacounda, avec 5,6 % de la population sur 30% du territoire, ne dépasse pas 8 habitants au Km<sup>2</sup>.

**Les mouvements migratoires** : Les migrations internes ont dépeuplé d'abord les campagnes de leur population active ; elles ont eu, ensuite, de grandes modifications selon les périodes.

En 1960, les régions du Cap Vert (actuellement région de Dakar) et du Sine Saloum (régions de Kaolack et Fatick) ont le plus attiré les migrants internes en raison du début d'industrialisation de la région du Cap-Vert, au lendemain des indépendances et du développement de la culture arachidière.

Le solde migratoire de Dakar reste le plus élevé. Les régions de Kaolack et de Fatick sont devenues depuis 1988 des régions de départ des migrants. Ce foisonnement de courants migratoires a eu pour conséquences : la rupture des équilibres écologiques, la sahélistation du

bassin arachidier et la naissance d'une mégalopole, Dakar, qui est la destination finale de l'essentiel des migrants.

Les disparités entre la région de Dakar et le reste du pays eu égard au niveau de développement socio - économique, aux opportunités d'instruction, d'emploi, de travail et de promotion sociale expliquent l'attraction que cette ville exerce sur les résidents des autres régions.

Les flux les plus visuels sont : les migrations d'une région à l'autre, au sein d'une même région, du Sénégal vers l'étranger, l'exode rural, enfin les mouvements de la zone urbaine vers la zone rurale.

**La Santé et l'Action Sociale** : On est passé de 404.818 habitants par hôpital en 1988 à 465.510 en 1993. Durant cette dernière année, 152.185 personnes s'adressaient à un centre de santé contre 146.423 cinq ans plus tôt, soit plus de trois fois la norme préconisée par l'OMS. Seules les couvertures par poste de santé (1 pour 11.083 habitants en 1993) et par sage-femme (1 pour 5.190 femmes de 15 à 49 ans et enfants de 0 à 4 ans) se rapprochent des ratios recommandés par l'OMS (1 pour 10.000 et 1 pour 5.000 respectivement). Quant au nombre d'habitants par médecin, il est encore à 13.550, assez loin de la norme de l'OMS, même s'il a connu une baisse de près de 20 % entre les deux années de référence, 1988 et 1993. Le rayon d'action moyen, qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé, est de 9,3 km pour l'ensemble du pays avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar, à 15,5 km dans la région de Tambacounda.

Ces chiffres cachent aussi une répartition très inégale des infrastructures et des ressources humaines entre les différentes régions. L'essentiel des hôpitaux (12 sur 17) est concentré dans les régions de Dakar (7), Saint-Louis (3) et Thiès (2), alors que les régions de Fatick et Kolda n'en disposent pas. De même, pendant que Dakar offrait un médecin pour 4.372 habitants en 1993, il n'y en avait qu'un pour 74.684 à Kolda pour la même année.

Le secteur de la santé est caractérisé par des faiblesses liées aux ressources budgétaires insuffisantes. L'Etat consacre 5,5 % du budget national à la santé alors que l'OMS préconise le taux de 9 %.

Depuis 1970, d'importants moyens financiers ont été consacrés à la multiplication des maternités rurales, des cases et postes de santé, des centres de protection maternelle et infantile, des dispensaires et hôpitaux, etc. Par ailleurs près de 255 ONG contribuent, à côté du secteur privé et des populations, au financement des investissements dans le secteur de la santé.

**L'Education et la Formation** : La crise économique et financière, qui sévit depuis les années 80, a entravé le développement de l'éducation. Il y a eu une forte détérioration des infrastructures et équipements scolaires et la qualité de l'enseignement s'est fortement dépréciée.

Au Sénégal, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est de l'ordre de 50 %, tandis que le taux net de scolarisation est de 39,6 %. La réalisation des objectifs en matière de politique éducative se heurte, entre autres difficultés, à la pression démographique.

En effet l'accroissement rapide et massif a entraîné un déséquilibre, chaque jour plus accentué, entre la demande et l'offre en matière d'éducation. L'impact de la poussée démographique sur le système se traduit surtout par :

- la baisse du taux de scolarisation ;
- les classes pléthoriques qui dépassent de loin les normes d'effectifs ;
- un fort taux de déperdition scolaire, surtout dans les classes de rupture (CM2, 3<sup>ème</sup> secondaire, classe de terminale).
- l'insertion difficile des sortants des écoles dans la vie active.

Aussi, l'accès accru des femmes à l'éducation traduit les efforts louables déployés par les autorités dans l'amélioration de leurs conditions. Après une année de sensibilisation pour la scolarisation des filles, des résultats probants commencent à se faire sentir. Toutefois, force est de constater que les progrès réalisés doivent être nuancés. En effet, un taux de 82 % d'analphabétisme féminin est enregistré.

**L'enseignement agricole** : Le Sénégal compte cinq (5) écoles d'enseignement agricole : deux écoles pour former des agents techniques d'agricultures, d'élevage, de l'horticulture et des eaux et forêts ; une école pour former des ingénieurs de travaux dans le domaine de l'agriculture, des eaux et forêts et de l'élevage ; une école pour former des ingénieurs de conception dans les domaines précités et une école inter-Etat de médecine vétérinaire pour la formation de docteurs vétérinaires

**L'alphabétisation fonctionnelle** : Plusieurs structures de l'Etat, des Projets et Sociétés de développement ont initié des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au profit des producteurs agricoles. Ceci entre dans la politique du gouvernement qui est de faire en sorte que les paysans gèrent eux-mêmes leurs propres ressources.

**La vulgarisation agricole** : Le Sénégal pratique depuis longtemps des activités de vulgarisation agricole commencées au début des années 40 durant la période coloniale. Jusqu'en 1990, différents départements ministériels s'occupaient aussi de problèmes de vulgarisation à côté de celui chargé de l'agriculture. En dehors de l'Etat, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) réalisent leurs propres programmes de suivi des producteurs. Tous ces services de vulgarisation sont caractérisés à des degrés divers par les lacunes suivantes :

- absence de programme de visite régulière sur le terrain ;
- formation insuffisante du personnel
- liens insuffisants avec la recherche et pénurie de moyens ;
- non adaptation de la vulgarisation aux réalités des terroirs...

Avec l'avènement du PNVA, l'Etat essaie d'harmoniser les méthodes de vulgarisation.

## **A5 - Dynamique sociale et politique**

**L'emploi** : Sur la base des résultats du RGPH de 1988, de l'ESP de 1992 et de l'Enquête sur l'Emploi à Dakar, le taux de chômage peut être estimé à 10,3 % au Sénégal. En milieu urbain, le taux de chômage est très élevé et atteint 40 % de la tranche d'âge 20 - 34 ans. Le chômage est faible en milieu rural, il s'y pose plutôt un problème de saisonnalité de l'activité.

**La Situation des groupes vulnérables** : Les femmes, les jeunes et les personnes du troisième âge constituent les groupes cibles pour lesquels une analyse spécifique des besoins doit être effectuée. Cette analyse doit d'abord s'appuyer sur une bonne connaissance de la cellule familiale selon les acteurs.

**La famille** : Selon l'enquête sur les priorités, le Sénégal comptait en 1991, 837.000 ménages. La taille moyenne de ces ménages est de 8,7 personnes. La famille confrontée à des difficultés réelles pour la satisfaction des besoins essentiels de ses membres qui sont en majorité des personnes à charge (62,5%), elle n'est plus en mesure de peser sur le comportement de ses membres. Les politiques économiques n'ont pas réussi à inverser cette tendance. Au contraire, la persistance de la crise a contribué à désarticuler davantage les règles de fonctionnement de la famille en tant que creuset de socialisation et à réduire sa capacité à résister à la destruction des valeurs socio-culturelles.

**Les femmes**, elles représentent près de 52 % de la population totale et 75 % de la population rurale. Près de 16 % des femmes sénégalaises assurent le rôle des chefs de ménage sans toutefois que leur nouveau statut s'accompagne de mesures leur permettant d'assumer pleinement cette nouvelle fonction.

La participation effective des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la vie politique, économique, civique et culturelle fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne qui constituent le fondement même de la citoyenneté. En vertu de ce principe, la Communauté internationale a élaboré un ensemble d'instruments juridiques que le Sénégal a adoptés et ratifiés. Malgré ce dispositif juridique avec ses qualités et insuffisances, les lois prises en faveur des femmes ne sont pas appliquées en raison de leur méconnaissance par les bénéficiaires elles-mêmes, des résistances sociales, culturelles et religieuses.

**La jeunesse**, constituée des moins de 20 ans, soit 58 % de la population. La part des jeunes de moins de 15 ans est passée de 43 % à 47 % entre 1976 et 1988. Quant à la population scolarisable (7-12 ans), son rythme d'accroissement de l'ordre de 4,2 % l'an entre 1976-1988, pose de sérieux problèmes. Les conditions économiques et sociales difficiles (PAS, urbanisation rapide, rareté des ressources) se traduisent par un fort taux de déperdition scolaire et par l'importance du chômage chez les jeunes. Ainsi, la majorité des jeunes arrivent à l'âge adulte sans avoir réuni les conditions nécessaires à leur épanouissement moral et matériel.

**Les personnes âgées de 55 ans et plus** : leur effectif s'élevait en 1988 à 506.680 (soit 7,3 % de la population). L'évolution rapide de cet effectif pose des problèmes économiques et sociaux majeurs (sécurité sociale, amplification des besoins sociaux, protections des populations rurales, préparation au vieillissement, etc.). Bien que figurant parmi les onze stratégies de la déclaration de la Politique de Population, la promotion des personnes du 3ème âge n'a pas encore fait l'objet de programmes d'action spécifique de la part du Gouvernement.

**Les mutations sociales** : D'après la rétrospective de l'étude « Sénégal 2015 », la société sénégalaise est marquée par une accélération d'un processus de déstructuration/restructuration qui connaît un emballement tel que sa composante restructuration fonctionne moins bien.

**Les valeurs et mentalités** : L'idée générale qui se dégage de l'évolution tendancielle des valeurs et mentalités est que le système culturel se caractérise par une désarticulation croissante, et que les jeunes occupent une place centrale au sein d'une culture en voie d'uniformisation et d'urbanisation. Les mécanismes traditionnels de transmission des valeurs et de socialisation s'exercent difficilement au niveau de la famille et de l'école.

**Les pouvoirs** : Les tendances lourdes mises en évidence par "Sénégal 2015" dans les rapports entre l'Etat et la société civile peuvent se résumer comme suit :

- dans sa forme actuelle, l'Etat garde encore les séquelles d'une administration et d'une logique poursuivant l'objectif de constituer et d'orienter tout à la fois ;
- cette rationalité de l'Etat trouve un appui auprès des classes moyennes urbaines et reste partagée par les différents partis politiques et les syndicats, ces segments particuliers de la société civile ;

L'insuffisance de l'implication de la société civile au jeu politique porte un sérieux préjudice à l'exigence de fonder le projet de développement socio-économique sur une énergie culturelle collective. Un enjeu important est celui de la démocratisation et de la bonne gouvernance pour exalter la participation et libérer les initiatives.

Ainsi, selon les acteurs, l'Etat et les institutions doivent favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui ne soit plus de capture, mais d'accompagnement des nouvelles dynamiques socio-culturelles en germe dans la société civile. La régionalisation constitue une étape importante de la politique de décentralisation surtout de par l'ampleur des compétences que l'Etat transfère aux régions et leur focalisation sur le développement économique et social.

**La Communication sociale** : Durant ces dernières années, la communication sociale a pénétré la société sénégalaise au point de couvrir le champ culturel, politique et économique. La presse elle-même s'est considérablement diversifiée avec le développement de la presse privée et, très récemment, des radios privées. Cependant, l'analphabétisme constitue un obstacle majeur à l'accès à cette forme de communication. Du fait de l'incapacité des populations à s'informer sur leurs droits, les contre-pouvoirs tarderont à s'installer, hypothéquant ainsi le jeu démocratique

## **A6 - L'ECONOMIE**

Sur la période du 1989-1995, le contexte international (la création de l'Organisation Mondiale du Commerce, la libéralisation et la déréglementation, les vagues successives d'innovations technologiques et l'arrivée en force de pays nouvellement industrialisés, la mondialisation de l'économie, ...) a fortement pesé sur l'économie et sur la société sénégalaise, compte tenu de son degré d'ouverture.

**L'Agriculture** : Depuis deux décennies, le secteur agricole traverse des difficultés avec une baisse de sa contribution au PIB qui est passé de 18,8% sur la période 1960/1986 à 11% entre 1987 et 1993. La baisse de la part du PIB agricole trouve notamment son origine dans l'évolution défavorable de la pluviométrie, la réduction progressive des subventions et aussi les insuffisances de la politique agricole dont les tendances dominantes persistent toujours à savoir l'insuffisante implication des populations dans la définition des politiques, la dégradation des sols, des semences inadaptées, difficultés d'acquisition des intrants, matériel agricole obsolète avec un investissement insuffisant ; difficultés d'écoulement des produits agricoles, l'insuffisance de la formation technique à la base ...

**La Pêche**: La pêche a connu une croissance régulière qui la place aujourd'hui au premier rang de l'économie nationale en termes de recettes d'exportation. Ce sous-secteur assure l'approvision-

nement du marché intérieur en produits frais de qualité ; il est également à la base d'une importante industrie de transformation.

La pêche artisanale a connu un développement soutenu depuis les années 70 grâce à la motorisation et à l'introduction de nouvelles techniques de pêche et aussi grâce aux mesures incitatives dont elle a eu à bénéficier.

La pêche industrielle, quant à elle, est restée stable de 1984 à 1986 avec une moyenne de 112.000 tonnes. Cette production est passée après à 138 525 tonnes en 1991 avant de chuter en 1994 à 114.276 tonnes. Cette baisse est en grande partie imputable à l'augmentation des prises de la pêche artisanale qui exploite le même stock, mais également, à la diminution du nombre d'unités de pêche et, surtout à l'état de vétusté de la flotte. L'accès au financement à long terme demeure une contrainte depuis la suppression de la SOFISEDIT.

Toutefois, la contrainte de renouvellement du stock, la tendance à la surexploitation par la pêche industrielle, le développement de la pêche à l'explosif et de la pollution de nos côtes les équipements obsolètes sont des facteurs qui, à terme, peuvent gêner le développement de ce sous secteur.

Concernant la pêche continentale, il a été constaté une régression des captures dues essentiellement au déficit pluviométrique de ces dernières décennies, à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau et à la pollution chimique.

**L'Élevage** : Ce sous-secteur contribue pour près du 7,3 % du PIB. Le nombre de bovins, en forte croissance après l'indépendance, a connu une nette diminution pour se stabiliser à partir de 1977 autour de 2.5 millions de têtes. L'évolution de l'effectif en bovins et petits ruminants s'explique par le niveau organisationnel (accroissement du nombre de GIE) et le développement de la pratique d'embouche bovine et ovine.

Le pastoralisme bénéficie en outre d'une quantité importante de biomasse herbacée évaluée à 40 millions de tonnes de matière sèche. En conséquence, les importations ont baissé de 5.000 tonnes en 1987 et de 2.000 tonnes en 1992.

La production laitière, quant à elle, ne satisfait pas encore la demande, ce qui nécessite des importations de l'ordre de 20.000 tonnes par an.

S'agissant de la filière cuirs et peaux, elle demeure la seule filière exportatrice avec près de un milliard de FCFA par an. La levée du monopole de la SERAS a permis l'entrée dans la filière de nouveaux exploitants et une redynamisation du secteur.

Le sous-secteur de l'élevage reste cependant marqué par les systèmes extensifs d'élevage, malgré certaines expériences d'intensification que la recherche est en train de mettre en oeuvre. Il souffre de la fragilité du pâturage due au droit foncier et à la mauvaise gestion du milieu naturel.

Quant à la volaille, son effectif a doublé au cours de la période du 1989-1995. Quant à la volaille, son effectif a doublé au cours de la période du 1989-1995.

**L'Industrie** : La situation du secteur industriel est caractérisée par de nouvelles potentialités liées au contexte de la dévaluation du FCFA et à l'instauration d'un climat favorable au marché.

Le secteur industriel est relativement développé et diversifié au Sénégal. Les branches dominantes sont l'agro-industrie, l'industrie chimique, les mines, les textiles et l'énergie. Toutefois, des possibilités de diversification demeurent toujours inexploitées et les principaux facteurs de production, restent très coûteux, (en particulier la main d'oeuvre, l'énergie et le transport). La qualité de certains services fournis, comme l'électricité, était médiocre. En contrepartie, des avantages fiscaux ou administratifs dont bénéficiaient les entreprises, les pouvoirs publics avaient adopté un code rendant rigide le marché du travail, ce qui empêchait tout ajustement à l'activité.

En 1986, l'Etat a décidé de rétablir la concurrence entre les entreprises du secteur industriel et de réduire les facteurs de distorsion dans l'allocation des ressources. Cette politique devait s'accompagner de :

- la suppression de toutes formes de surcoûts comme l'existence de monopoles intervenant en amont dans la fabrication ou la distribution de certains produits ;
- l'amélioration des conditions générales dans lesquelles se déroulent les activités industrielles tant au niveau de l'environnement institutionnel que dans le domaine de la fourniture des facteurs techniques de production.

En 1987, le code des impôts a permis l'élimination de nombreuses exemptions, l'allègement de la fiscalité sur l'épargne et l'instauration d'un système d'amortissement accéléré.

**Le Tourisme** : La position géographique du Sénégal, la qualité de ses plages et l'existence d'un aéroport international le prédisposent à un bon développement du secteur touristique.

Les populations d'oiseaux du parc du Djoudj et les grands mammifères du parc du Niokolo-Koba attirent également de nombreux touristes chaque année de novembre à juin. Le secteur est une véritable source de devises pour l'économie du pays. Il a pu enregistrer en 1994 des recettes brutes de l'ordre de 53 milliards, en utilisant directement ou indirectement près de 22.300 emplois. Son apport net à la balance des paiements est de l'ordre de 30 milliards. Les contraintes actuelles du secteur sont surtout liées au coût du transport et à la faible diversité du produit.

**L'Artisanat** : L'artisanat a un double rôle de régulateur de la conjoncture et de valorisation du patrimoine culturel national. Les entreprises d'artisanat emploient 158.720 personnes regroupées en 3 grandes catégories de corps de métiers (l'artisanat de production pour 52.925, l'artisanat de service pour 14.826 entreprises et le reste pour l'artisanat d'art).

Du fait d'un fort taux d'utilisation de main d'oeuvre, ce secteur a une grande capacité d'adaptation et de création d'emplois et peut se substituer aux importations pour plusieurs produits et accroître sensiblement ses exportations si la finition est bien élaborée. Les obstacles actuels à une meilleure expansion du secteur résident dans l'insuffisance de l'encadrement et de la formation, notamment dans le domaine de la gestion.

**Le secteur informel** : Le secteur informel ou économie populaire peut être défini comme l'ensemble des petits métiers et activités de production, de transformation, de transport, de commerce et de prestations de services qui évoluent en marge du secteur moderne, ne tiennent pas une comptabilité et n'entretiennent pas des relations régulières avec les administrations fiscale et sociale. Mais, il a joué un rôle important de régulateur des tensions sociales pendant la période

d'ajustement. Il prend aussi en charge une bonne partie des jeunes en offrant des possibilités d'apprentissage de métiers non couverts par le système éducatif et des femmes notamment dans le secteur du commerce.

La rapide croissance du secteur est due essentiellement à la proximité du crédit, à la rapidité et à la simplicité des transactions, au réseau de solidarités sociales qui l'entoure et à l'adéquation de son offre aux petits revenus. Ce dynamisme tranche avec sa faible productivité.

**Les secteurs d'appui à la production** : Les infrastructures en général, et particulièrement celles des transports et des télécommunications sont essentielles à la promotion de la production. C'est à ce titre qu'elles ont bénéficié du soutien permanent des pouvoirs publics en vue de promouvoir leur développement en leur assurant une gestion efficace. Ces services ont connu des mutations profondes au cours des années passées.

**Le transport** - Dans ce sous-secteur, les lacunes principales relevées au moment de la mise en place du PAST étaient le mauvais état des infrastructures la vétusté du parc automobile dus à un entretien insuffisant, l'inefficacité des entreprises et des structures administratives du secteur ainsi qu'une faible coordination entre les différents modes de transport. S'y ajoute l'enclavement de certaines régions comme Tambacounda, Kolda et Ziguinchor.

**La Poste et les Télécommunications** - Le réseau des bureaux de poste couvre l'ensemble du territoire national et joue un rôle important dans la diffusion des services financiers en faveur des régions de l'intérieur : les Chèques Postaux et la Caisse Nationale d'Épargne sont encore les seules institutions financières présentes dans tous les départements.

Le sous-secteur Télécommunications a fait l'objet d'un investissement massif à partir de 1985/86 qui a contribué à relever de manière significative l'efficacité des services, tout en accroissant l'importance de l'infrastructure. Le nombre de régions administratives disposant d'un réseau téléphonique automatique est passé de 3 à 10, englobant la totalité des chefs lieux de départements et de sous-préfectures et les régions périphériques entièrement désenclavées.

Le système de télécommunications reste cependant tributaire de nombreuses contraintes dont la plus importante est certainement le coût élevé des services, malgré la baisse au niveau mondial du prix des équipements. Plusieurs facteurs l'expliquent :

- l'importance des investissements réalisés dans un temps relativement court ;
- le poids de la fiscalité frappant les équipements et les services de la SONATEL ;
- la politique financière de la SONATEL privilégiant la constitution d'un autofinancement pour réaliser ses investissements.

A ces facteurs explicatifs du coûts des services de télécommunication, s'ajoutent d'autres qui les rendent inaccessibles à un grand nombre :

- le faible développement des infrastructures dans les zones rurales : leur extension se heurte essentiellement au problème de la solvabilité du marché rural ;
- les délais et les coûts jugés excessifs pour le raccordement et la réouverture des lignes.

**Financement du secteur productif** : Le système bancaire sénégalais souffre des contraintes suivantes :

- insuffisante spécialisation des banques (crédits hôteliers et maritimes inexistants) ;
- déficience dans la collecte de l'épargne (notamment par l'assurance et le système de retraite complémentaire) ;
- conditions difficiles et complexes d'accès aux services et produits financiers ;
- utilisation insuffisante du mouvement mutualiste dans le financement du secteur productif et surtout agricole.

En dépit de la mise en place de lignes de crédit (FPE, APEX...) pour suppléer les carences du système bancaire, le problème du financement de l'économie reste entier, car les banques demeurent toujours hésitantes.

**La recherche-développement** : L'interface entre la Recherche et le Développement n'est pas toujours satisfaisante malgré d'une part, l'importance des efforts consentis par l'Etat et les partenaires au développement et d'autre part, la mise en place de mécanismes devant permettre de mieux définir les orientations, d'effectuer les arbitrages et coordonner l'ensemble des activités. Le secteur de la recherche scientifique et technique ne joue pas encore son rôle de levier de développement économique et social.

## **A.7. L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Rapportée à la population totale l'Aide publique au développement allouée au Sénégal correspond à l'équivalent de 81 dollars E.U. par habitant en 1994, contre 57 dollars/ habitants/an en 1993. Aussi, la structure de l'Aide publique reçue en 1994 a-t-elle considérablement changé.

- En 1993, par exemple, les ressources allouées au titre de l'Aide budgétaire et de l'appui à la balance des paiements étaient évaluées à 13% du total ; cette proportion s'élève à 52% en 1994 et correspond à 341 millions de dollars E.U. ;

- Les ressources allouées au financement des projets d'investissements ont diminué, aussi bien en termes absolus que relatifs, pour ne représenter que 165 millions de dollars E.U. soit 25% du total en 1994, contre 65% en 1993. Une telle évolution ne semble pas être cohérente avec les objectifs de croissance économique, forte et soutenue, que les Autorités Sénégalaises souhaitent réaliser.

- L'appui de la communauté internationale dans le cadre de la coopération technique poursuit sa tendance nette à la baisse, amorcée depuis 1988, pour ne représenter que 12% en 1994 contre 18% en 1993.

- L'Aide alimentaire affiche également une tendance à la baisse ; tandis que les ressources affectées aux secours d'urgence augmentent légèrement, passant de 1,5 million de dollars en 1993 à 1,9 million en 1994.

D'une manière générale, les ressources allouées dans le cadre de l'Aide publique au développement ont eu un effet non négligeable dans la performance économique enregistrée en 1994. Le taux de croissance négatif observé en 1993 a été transformé en un chiffre positif soit +2% en 1994.

## B - TENDANCES MAJEURES ET PERSPECTIVES

Le bilan des politiques économiques menées depuis 1960 révèle une faiblesse tendancielle de la croissance de la production, surtout si on la compare au croît démographique (2,9% par an).

La faiblesse de la croissance économique constatée depuis l'indépendance relève de plusieurs facteurs de nature différente, à savoir :

- L'épuisement du modèle de croissance basé sur la culture arachidière.
- Une faible capacité d'épargne et d'accumulation.
- La faible Productivité des Facteurs de Production et le manque de compétitivité :
- Les rigidités du marché du travail et les dysfonctionnements du marché du crédit.
- Le cadre juridique et réglementaire, en raison de la difficulté d'application des textes, de la lourdeur et du coût des procédures, n'a pas contribué à créer un climat favorable à l'investissement privé national ou étranger ;
- l'insuffisante formation des ressources humaines...

Le Sénégal est souvent aux prises avec un déficit alimentaire structurel très chronique. Cette situation découle de certaines contraintes structurelles qu'on peut regrouper en deux catégories :

1. la dégradation des ressources naturelles,
2. les contraintes du financement de l'agriculture.

**Les opportunités de développement** : Pour relever les défis qui se présenteront les années à venir, le Sénégal dispose de plusieurs atouts qui peuvent être analysés à travers l'environnement socio-politique et institutionnel, les ressources humaines, le secteur productif et d'appui à la production. A savoir, les suivants :

- Stabilité politique fondée sur une longue tradition de démocratie ;
- Régionalisation qui vise le renforcement de la participation des populations à la gestion de leur terroir ;
- L'environnement institutionnel marqué par de nombreuses réformes (législation relative à la simplification des procédures d'obtention de la carte import-export, substitution des entreprises franches d'exportation à la Zone Franche Industrielle) ;
- Le pays dispose en matière de ressources humaines, d'une main d'oeuvre à grande capacité d'assimilation et d'adaptation, et de l'existence d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) expérimentées, dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle. L'esprit d'entreprise se développe avec le nouveau dynamisme du secteur privé, caractérisé par l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs et le développement des mouvements associatifs ;
- L'existence de potentialités appréciables dans les domaines agricole, halieutique et forestier et les acquis de la recherche ;
- La mise en service effective des infrastructures hydroélectriques (barrages de Diama et Manantali) peut largement faire baisser la facture pétrolière du Sénégal.

Les perspectives à long terme du Sénégal sont basées sur les axes stratégiques ci - dessous définis par « Sénégal 2015 » qui synthétisent ses options de développement :

- Elever durablement la productivité globale de la nation ;
- Engendrer une dynamique de responsabilité et de solidarité ;
- Adapter le système éducatif, renforcer les aptitudes au développement élargir la communication sociale ;
- Maîtriser l'essor urbain et sécuriser l'économie rurale.

L'agriculture figure parmi les plus grands leviers de la croissance économique du Sénégal bien qu'un déficit céréalier persistant demeure la préoccupation majeure de l'Etat.

### **C - FUTUR DESIRE**

Plus de trois décennies d'indépendance ont été soutenues par une volonté réelle et constante de développement de nos pays à travers des plans de développement économiques et social mûrement réfléchis et judicieusement menés. Aujourd'hui, il est encore constaté que nous sommes encore au stade de Pays en Voie de Développement. Un diagnostic sans complaisance s'est fait ces dernières années, associant les Etats et les différents partenaires et acteurs du développement. Dans la sous région Sahélienne et précisément au Sénégal, l'enjeu est alimentaire d'abord ( insécurité alimentaire et pauvreté) ; il est ensuite environnemental ( dégradation des ressources naturelles).

Les facteurs limitant sont identifiés, les indicateurs de développement et de croissance maîtrisés. Aujourd'hui les Sénégalaises et les Sénégalais savent que le Sénégal du 21<sup>ème</sup> siècle devra être :

- i Autosuffisant de par un grand essor agricole ;
- ii Moderne et performant par rapport aux infrastructures d'appui à la production ;
- iii Compétitif sur le plan régional et international dans ses secteurs secondaire et tertiaire.

L'Etat doit pouvoir créer un cadre incitatif pour que la participation des différents Acteurs du développement puissent être plus évidente, systématisée à toutes les étapes de la réflexion, de la décision, de l'exécution et de l'évaluation. En un mot, il faut une réelle responsabilisation des producteurs de tous les ordres en les faisant participer davantage à la gestion de tous les aspects du développement.

## **D - STRATEGIES ET ORIENTATIONS PRIORITAIRES**

### **D1 - LES AMBITIONS**

Pour parvenir à ce futur désiré il est nécessaire de faire ressortir les initiatives plurielles qui se développent au niveau des opérateurs, des secteurs public, para-public, privé et des ONG et qui méritent d'être consolidées.

Les femmes : elles ont l'ambition de faire changer les modes d'attribution patrimoniale par lesquels l'homme s'est attribué le contrôle des ressources naturelles.

Elles entendent éliminer les résistances sociales, culturelles et religieuses qui constituent un frein à leur épanouissement intégral. Les femmes souhaitent aussi renforcer leurs connaissances en élaboration et en gestion de projets. Pour elles, la gestion des ressources naturelles doit s'opérer de manière transparente, démocratique et impliquer toutes les catégories d'acteurs à toutes les étapes (conception, élaboration, exécution, suivi/évaluation).

**L'Etat :** Le Gouvernement a entrepris des réformes visant à créer un cadre propice à la production avec : (i) la libéralisation des prix et du commerce extérieur ; (ii) la poursuite du programme de restructuration du secteur public ; (iii) la revue du système d'incitations à l'investissement et à l'exportation ; (iv) l'appui à la compétitivité du secteur privé ; le programme d'Ajustement Sectoriel Agricole (PASA), mis en oeuvre pour renforcer la Nouvelle Politique Agricole (NPA).

En hydraulique agricole, les barrages de Manantali et Diama, ont permis l'aménagement de près de 65 000 ha dans la Vallée du Fleuve Sénégal. Cependant, il reste à tirer profit des ouvrages de moyennes envergure réalisés à Guidel et Affiniam pour la récupération de terres salées de bas fonds ou de mangrove et valoriser les terres douces de versants.

Les acteurs ruraux affirment que la maîtrise de l'eau est une nécessité pour une agriculture durable, mais devant la faiblesse des moyens cela reste une simple prise de conscience. Pour eux, seul l'Etat est en mesure d'entreprendre des actions de grandes envergures (construction de barrages, digues, revitalisation de vallées, etc).

L'Etat poursuit la levée progressive des contraintes liées à la création d'entreprise par la réduction des coûts inhérents et des délais pour l'obtention des agréments, au niveau du Guichet Unique. La concertation avec les acteurs de l'économie représentés dans des organisations professionnelles a permis d'améliorer les relations de partenariat Etat-Patronat-Opérateurs. L'amélioration du cadre juridique et réglementaire est en cours au sein du GRCC.

Dans ce cadre précis, l'Etat doit exonérer de taxe tous les intrants agricoles et faire baisser le coût des facteurs de production (eau, électricité, transport,...). L'Etat doit aussi résoudre le financement du Secteur Privé Africain Autochtone par la mise en place de lignes de crédit par filière (agriculture, pêche, élevage), de la production à la transformation des produits.

Par ailleurs, l'Etat Sénégalais avec l'appui des partenaires au développement, a favorisé la mise en place de projets d'appui au secteur privé qui sont en cours d'exécution. Il s'agit entre autres : du programme cadre II, de la Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises, du projet de renforcement des capacités du secteur privé, du projet de restructuration industrielle, du Fonds de Promotion Economique, du projet d'appui au développement du secteur privé.

Les différents Acteurs ne remettent pas en cause l'option de désengagement de l'état des secteurs de production et de vente pour se contenter des missions de service public (santé, éducation). Ils savent aussi que le Sénégal doit s'attendre à ce que son économie s'intègre de plus en plus dans l'économie mondiale. Mais ils jugent qu'il y a quelques préalables à remplir à savoir :

- subventionner notre agriculture, et l'appuyer par certaines mesures fiscales et douanières pour augmenter sa compétitivité ;

- aider les acteurs de notre économie (paysan, pasteur, industriel, ...) en mettant à leur disposition un crédit approprié. Le terme « approprié » garde ici toute son importance vu les fâcheuses expériences accumulées par l'ONCAD, et tout récemment par la CNCAS.

- veiller à ce que le crédit ne soit pas dévié de son but qui est l'acquisition entre autres, d'intrants, de matériels agricole en gros d'investissement dans le secteur agricole économique.

**Les Collectivités Décentralisées** : Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale et locale, dans une optique de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs, ont été créées les Communes, les Communautés rurales et les Régions.

La loi prévoit les principales dispositions suivantes :

- la CR, la Région et la commune sont des personnes morales de droit public, dotée de l'autonomie financière ;
- les organes représentatifs de la CR, de la Région et de la commune sont respectivement le Conseil Rural, le Conseil Régional et le conseil municipal.

La Région, la Commune et la CR reçoivent des compétences dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, de la santé de la population et de l'action sociale, de la Jeunesse des sports et des loisirs, de la culture, de l'éducation de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de la formation professionnelle, de la planification et de l'aménagement du territoire.

**Les ONG** : Elles interviennent en appui à des groupements de base ou tentent parfois d'apporter un appui à l'organisation des associations fédératives.

Elles constituent des partenaires potentiels ouverts au dialogue. Leur démarche participative d'intervention ( mise en œuvre d'actions en fonction des besoins exprimés par les populations) en font des partenaires privilégiés des organisations rurales, urbaines et professionnelles et des associations.

Leurs objectifs et programmes sont divers. Entre autres il y a : le renforcement institutionnel des organisations de base, le développement participatif des technologies, la formation des acteurs et la diffusion des méthodes participatives, le financement de micro - réalisations ( régénération des sols, amélioration semences, construction de micro barrages, mise en défens, production de lait ,amélioration race locale, embouche, forages adduction d'eau, réseau d'irrigation, crédits, alphabétisation, construction de salles de classes, mise en place d'équipement médicaux, formation para- médicale, IEC, planification familiale, sida...

**Les Organisations paysannes ( OP ) :**

Différents types de groupements, d'associations d'organisations fédératives se retrouvent au Sénégal , et leur histoire s'inscrit dans le cadre tracé par le gouvernement du Sénégal en matière de développement rural ; elle résulte d'évolutions et d'expériences accumulées.

Les orientations nationales du développement rural ont mis l'accent sur un développement à la base impulsé et géré par des structures villageoises et inter villageoises.

Ces orientations favorisent une dynamique d'organisation que l'on retrouve forte au niveau du Sénégal.

On peut distinguer trois types d'organisations qui se caractérisent par le niveau géographique d'intervention.

1) Les organisations paysannes de base

11 les groupements féminins

Elles sont très nombreuses et adhèrent à la fédération des groupements de promotion féminine.

La plupart des groupements font du maraîchage, de la transformation des produits, de l'élevage et mènent des actions en faveur de l'allégement des travaux féminins.

La diversité de ces groupements provient de leur degré d'organisation, de leur âge et aussi des appuis qu'ils reçoivent des organisations inter- villageoises dont ils sont membres, d'ONG et/ou des services de l'Etat ( Développement Social et CERP). Leur base économique reste fragile, bien que des revenus modestes que les femmes tirent de ces activités leur soient fort utiles.

### 12 les groupements de jeunes

Ils sont nombreux au niveau de l'ensemble du Pays. Ils bénéficient du soutien de l'Etat et d'ONG qui leur apportent un appui en formation. Ils ont, pendant des années, bénéficié des projets financés par le GOPEC. Ils mènent des activités diversifiées telles que : plantation d'arbres fruitiers, maraîchage...

### 13 les Organisations inter - villageoises

Elles sont nombreuses dans les régions et s'orientent de plus en plus vers des organisations de type professionnel.

Elles regroupent en leur sein des groupements de femmes, de jeunes, mixtes... et mènent des activités multiples (maraîchage, arboriculture, élevage, artisanat...) avec le soutien financier d'ONG ou de projets installés dans leur zone d'intervention. Elles développent des relations de collaboration avec tout service pouvant leur apporter le soutien nécessaire.

A titre illustratif, nous pouvons citer le cas de l'Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance (AJAC) qui mène des activités d'alphabétisation de conservation et de transformation des fruits de crédits et de mise en place de banques de céréales avec le concours d'ONG, le cas de l'Union des producteurs de la cuvette de Débi - Tiguette dans la région de Saint - Louis du Sénégal qui, avec l'appui de la SAED, gère un périmètre irrigué et une rizière d'une capacité de 2000 tonnes/an.

Ces deux cas prouvent que les OP peuvent nouer des relations de partenariat avec l'extérieur sans rien perdre de leur pouvoir de décision et de contrôle si ces relations reposent sur un contrat clair, que les OP recèlent un potentiel d'auto encadrement important qui, formé et suivi, peut prendre en charge la réalisation d'activités tant dans les domaines technique, économique qu'organisationnel.

### Les organisations paysannes fédératives

- La fédération des groupements de promotion féminines

Elle est présente dans toutes les régions du Sénégal avec une structuration identique (niveau communauté rurale, arrondissement, département, région)

La plupart des groupements féminins, quelles que soient leurs origines et leurs appartenances à d'autres organisations paysannes, adhèrent à la fédération dont les objectifs sont connus parfois de façon très globale : allégement des travaux de la femme (équipement en moulin à mil, décortiqueurs), création de petites unités productives, formation, santé et hygiène, planning familiale. Ces groupements qui se caractérisent par une forte capacité de mobilisation, manquent toutefois de moyens financiers. Elles sollicitent les compétences des services techniques de l'Etat (CERP, Développement Communautaire...), des ONG et des projets.

- Les inter ententes

Ce sont des organisations fédératives professionnelles rurales. Elles ont pour objectifs de coordonner les activités de développement des organisations membres et de représenter leurs intérêts économiques et sociaux, chacune des organisations gardant son autonomie interne.

La dynamique fédérative a été impulsée par trois facteurs :

- la nécessité de planifier la production pour une meilleure prise du marché ;
- faciliter les échanges d'expériences et de compétences en valorisant les ressources locales ;
- s'organiser de façon plus rationnelle face aux partenaires locaux : crédit, approvisionnement, commercialisation, information et formation...

Dans ce cadre bien précis, le CNCR, créé en 1993 à l'issue du forum national du mouvement paysan est devenu rapidement l'interlocuteur politique, au nom de ses membres, vis à vis du gouvernement et des partenaires au développement. Le CNCR est aujourd'hui reconnu par le gouvernement qui attend qu'il joie désormais un rôle dans l'élaboration des politiques et des programmes de développement agricole. Il doit ainsi répondre aux demandes à la fois du Gouvernement et des paysans :

- en tant que partenaire social, dans les négociations sur les questions de politique ;
- en tant qu'organe fédérateur qui doit prendre la relève après le retrait de l'Etat, notamment au niveau des choix stratégiques et des programmes de développement pour le secteur.

Cependant, l'aptitude du CNCR et de ses membres constitutifs à remplir ces rôles est limitée par le manque de capacités dans deux domaines essentiels à savoir : l'analyse des politiques agricoles et alimentaires, l'élaboration de stratégies/programmes de développement agricole paysan adaptées aux différents contextes agro-écologiques.

Ce que l'on pourrait retenir ici, c'est la conviction qu'une réflexion commune entre responsables et l'échange de savoir-faire entre associations sont des facteurs de changement, que l'unité des paysans à un niveau plus large est un atout pour leur reconnaissance en tant que partenaires institutionnels, par les autorités et les services de développement.

**Les Partenaires au Développement (Bailleurs de Fonds)** : Dans le contexte actuel de globalisation de l'économie, il est davantage question de développer un partenariat secteur public/secteur privé pour asseoir la compétitivité de l'économie sur des bases solides mais souples pour être durables. A cet effet, il est recherché des effets de synergie dans l'action des structures d'appui créées par l'Etat et celle des projets d'appui qui se sont multipliés au cours de la première moitié des années 90.

**Les syndicats** (il s'agit ici du Syndicat Professionnel des Industries du Sénégal qui a, parmi tant d'autres, été choisi sur la base de son option de vouloir asseoir au niveau du Sénégal une économie compétitive) : Ce syndicat qui regroupe 75 membres pour 507 milliards FCFA de chiffre d'affaire et 16.442 emplois en 1995 après une analyse approfondie de la situation économique nationale, a confirmé la reprise amorcée par l'économie nationale Sénégalaise depuis la fin de l'année 1994, année de la dévaluation. Malgré cette embellie, les industriels signalent certaines préoccupations du patronat relatives à la **fiscalité**, au dysfonctionnement de l'administration et de la justice, au nombre de jours fériés jugés trop nombreux, au code des investissements qui mérite

d'être révisé, au dispositif de surveillance des importations, à la protection industrielle, à l'unification du Patronat...

L'Union Economique et Monétaire ouest Africaine (UEMOA) figure en bonne place dans les préoccupations du syndicat qui préconise la mise en place d'un tarif préférentiel au sein de cet espace économique. Des questions d'ordre social ont aussi été examinées en l'occurrence l'assurance - maladie, la situation de l'Institut de Prévoyance Maladies au Sénégal (IPRES) et celle de la Caisse de Sécurité Sociale.

## **D2 - LES PRIORITES**

### **D21 - LA PROMOTION DE LA FEMME**

- la promotion économique de la Femme Sénégalaise à travers l'élargissement des possibilités d'emploi, l'amélioration de la productivité et l'accès aux postes de décision ;
- l'augmentation du taux de scolarisation des filles et le relèvement du niveau d'éducation scientifique et technique des femmes ;
- le développement de l'entrepreneuriat Féminin ;
- l'amélioration de l'état de santé des femmes et des petites filles y compris leur santé reproductive ;
- l'accroissement des capacités d'intervention des organisations fédératives de femmes ;
- la mise en place de mécanismes appropriés pour assouplir l'accès des femmes aux ressources financières et pour la mobilisation de leur épargne ;
- la mise en place d'un système efficace de suivi- évaluation des activités de la femme ;
- l'octroi aux femmes de terres fertiles pour la production agricole ;

### **D22 - LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

Elle repose essentiellement sur la suppression des entraves à l'instauration d'un environnement propice à la production. Cela nécessite de :

- supprimer les avantages fiscaux concédés par des dispositions non conformes aux codes des investissements, aux codes des douanes et aux régimes franchises d'exportation ;
- poursuivre la libéralisation de l'accès à toutes professions en vue de renforcer les investissements ;
- mettre en place un groupe de réflexion fiscalité-développement, tout en s'inscrivant dans le schéma de l'UEMOA;
- renforcer les mesures facilitant le transfert des capitaux et la création de marchés financiers ;

- mettre en place un système unifié d'incitation à l'investissement avec, notamment, la définition du statut de l'investisseur ;
- poursuivre la réduction des coûts et délais de constitution des entreprises et particulièrement des petites et moyennes entreprises ;
- alléger les coûts du transport intérieur par une amélioration du réseau routier et ferroviaire notamment au niveau des régions de Tamba, Ziguinchor et Kolda ;
- poursuivre l'amélioration de l'efficacité des services des réseaux téléphonique, électrique et de distribution ;
- renforcer les lois en vue de protéger les brevets, les droits d'auteurs pour stimuler la créativité, l'esprit d'invention, aider à une meilleure articulation entre la recherche et les secteurs des biens et des services ;
- établir des normes de qualité et de coût, renforcer et instaurer un label de qualité des produits et services et à cet effet, favoriser la création d'un observatoire de compétitivité ;
- étudier la mise en place d'un dispositif performant d'appui à la compétitivité du secteur privé et créer un comité de surveillance de la concurrence qui sera chargé de garantir les conditions d'une concurrence loyale;
- encourager la création de domaines industriels par les collectivités locales en facilitant la viabilisation des terrains ;
- encourager les industries dynamiques dans la conquête des marchés extérieurs en leur accordant des avantages fiscaux pour les réinvestissements en installation et équipements ;
- valoriser les produits locaux en développant des techniques adaptées de stockage, de conservation et de transformation.
- favoriser le dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur les contrats de performance ;
- préparer un plan directeur des marchés de gros en vue de sécuriser l'approvisionnement en produits de base des régions de l'intérieur en rapport avec le secteur privé.

### **D23 - LA PROMOTION DU SECTEUR AGRICOLE**

Concernant le secteur agricole, toutes les mesures qui étaient prévues dans le cadre du PASA sont en cours d'exécution.

Pour la filière riz, il s'agira de favoriser la production locale par la mise en place du prélèvement sur des importations de riz brisé et la création de la cellule de gestion et de surveillance du marché du riz.

Concernant le secteur horticole, la mesure prévue est d'attribuer la responsabilité du contrôle de qualité à un organisme indépendant agréé pour répondre ainsi aux normes internationales.

Dans le domaine des intrants et matériels agricoles, les mesures d'exonération et de baisse de la fiscalité sur les matières premières destinées à la fabrication des semences, des engrais et du matériel agricole et d'élevage doivent se poursuivre pour favoriser l'investissement dans le secteur agricole.

Il sera nécessaire de mettre en oeuvre un programme d'investissement dans le secteur agricole et de sécuriser la propriété foncière en révisant les dispositions de la loi sur le domaine national.

Dans le sous-secteur des Eaux et Forêts, toutes les mesures prévues dans le Plan d'Action Forestier présenté à la table ronde des Bailleurs de Fonds, restent valables et s'exécutent conformément aux principes directeurs qui le sous-tendent. Une coordination entre les différents utilisateurs ( PDRG, Vallées fossiles Canal du Cayor ceinture verte ) est particulièrement importante pour arriver à l'efficacité de la gestion de l'eau et à la protection de l'environnement.

## LE - RÔLE DES ACTEURS

Nous avons voulu identifier et décrire les actions **majeures** à mettre en oeuvre par les acteurs sociaux à tous les niveaux pour desserrer les contraintes dans le sens des orientations souhaitées.

Il s'agit également de présenter l'organisation d'ensemble au plan national de la mise en oeuvre de ces actions et d'indiquer le processus de prise en charge des rôles et des responsabilités entre les démembrements de l'Etat et ceux de la société civile dans toutes ses composantes actuelles.

En ce qui concerne donc les actions majeures formulées par l'Etat en relation étroite avec tous les acteurs sociaux et les bailleurs, nous pouvons citer : la Politique de Décentralisation; la Politique de Population ; la Déclaration de Politique Nationale de Santé adoptée en 1989 ; la Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) qui est une composante du PASA ; le Plan Directeur Rive Gauche ; le Programme de Revitalisation des Vallées Fossiles ; le Plan d'Action Foncier (pas encore adoptée) ; le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; le Plan d'Action Forestier (PAF) ; le Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)

Sur le plan international, l'harmonisation des politiques économiques et monétaires au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), comme premier jalon dans le processus de l'intégration régionale et la perspective de sa mise en oeuvre sont les changements attendus les plus importants.

Ensuite, viennent les accords de l'Uruguay Round et la mise en place de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Marrakech en 1995, qui doivent pousser les industriels sénégalais à adapter la structure de leur produit à la demande étrangère afin de s'insérer davantage dans l'économie mondiale.

Le caractère vital, l'urgence et l'ampleur de tous ces programmes nécessitent des dynamiques importantes recherchant d'une part une démarche pragmatique et d'autre part des voies et moyens efficaces pour leur mise en oeuvre.

L'Etat doit accorder la priorité dans ses relations commerciales aux relations Sud-Sud. Un grand marché sous-régional ne fera que renforcer notre position d'interlocuteur, face à l'occident.

C'est dans cette ordre d'idée qu'il a été envisagé une intégration économique au niveau sous régional allant jusqu'à la création d'une monnaie unique et autonome.

- améliorer et encourager les échanges entre pays du Sahel en accordant la priorité d'un réseau routier dense ;
- mener auprès de la diaspora, au niveau des immigrés une campagne d'information et de sensibilisation sur les investissements rentables pour encourager et orienter leurs transferts de capitaux.

L'argent des émigrés peut contribuer au développement du pays, par la création d'emploi, d'infrastructures d'intérêt publiques (écoles, dispensaires financés par les émigrés), et préparer ainsi leur retour définitif par la création de structures d'accueil et de réinsertion.

Mais les Sahéliens doivent repenser leur manière de vivre en faisant :

- des investissements utiles et productif ;
- amoindrissant le train de vie des Etats ;
- consommant locale,

Le changement des mentalités une fois faite, les Sahéliens doivent apprendre à penser à l'échelle sous-régionale en identifiant et en encourageant des régions qui vont se spécialiser dans des domaines bien définis.

Ce travail se fera à travers l'élaboration des plans sous-régionaux de développement, par une harmonisation et une planification de nos politiques de développement.

En guise d'exemple le Nord Niger, la Mauritanie vont se spécialiser dans l'élevage intensive, en mieux s'adaptant aux exigences de l'économie moderne (viande de qualité, valorisation de tous les sous-produits de l'élevage).

Ce travail une fois réalisé, il faudrait qu'en amont encourager la création de PME/PMI avec grande capacité d'absorption de main d'œuvre, par l'allégement des démarches administratives (le guichet unique sénégalais fut un bon début), la sécurisation des investissements et une bonne politique des prix. La création de cette industrie, en plus des emplois, sera source de plus valeur de nos produits agricole et minier à travers les semi-transformations et les transformations.

## BIBLIOGRAPHIE

- Femmes Sénégalaises 2015.
- Plan National d'Action pour l'Environnement, CONSERE.
- Plan d'Action de la femme.
- Document du IX<sup>ème</sup> Plan d'orientation économique et sociale.
- Document d'Assistance au Développement du Secteur Privé.
- Plan Directeur Rive Gauche du Fleuve Sénégal.
- Rapports des débats décentralisés, axes régionaux Thiès (Dakar-Thiès), Louga (Saint Louis-Louga), Kaolack (Fatick-Kaolack), Kolda (Tambacounda-Kolda-Ziguinchor).
- Document Rapport national - catégorie femmes, avril 1997.
- Rapport sur le débat des Opérateurs privés du Sénégal, février 1997.
- Rapport sur le débat des Ruraux (CNCR), février 1997.
- Compte rendu du Forum national Sahel 21, Sénégal.
- Document Sahel 21 Transformation de l'Agriculture, 73 pages, Sidy GUEYE et Amadou Mactar KONATE, Ministère de l'Agriculture, Sénégal, février 1997.
- Document Sahel 21 Vision Globale, 60 pages, Pierre SAGNA (DP/MEFP)